

Installations photovoltaïques du SYDER dans le Beaujolais

La région Auvergne Rhône Alpes cofinance l'opération

Sollicité en 2017 par la CCSB le SYDER s'est engagé à porter une opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux de ce territoire, en tant que maître d'ouvrage et exploitant.

Une partie seulement des projets identifiés permettait d'atteindre la rentabilité fixée à 18,5 ans pour le temps de retour actualisé (TRA) par les élus du SYDER, sachant que les contrats de vente d'électricité sont signés pour 20 ans.

L'objectif de production d'énergie défini par la CCSB est très ambitieux et nécessite qu'un maximum d'installations soit réalisé afin de servir de déclencheur et initier une dynamique de territoire.

Le SYDER a sollicité l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir une subvention lui permettant de réaliser l'ensemble du projet initial.

Le dossier de demande de financement porte sur 19 sites, représentant une puissance de 382 kWc (environ 407MWh de production d'électricité/an) et un budget total estimé à 814 000 € HT (assiette éligible Conseil Régional de 678 947 € HT).

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes finance le « Projet photovoltaïque SYDER – CCSB » à hauteur de 200 000 € soit près de 30 % de l'assiette éligible et 25 % du budget total estimé.

Cette subvention, associée à de bons résultats en terme de prix à l'issu des deux premiers marchés publics, permet de réaliser davantage d'installations, de plus grande envergure, et nécessitant parfois des renforcements de charpente, tout en assurant la rentabilité objectif du SYDER.

Une étude de faisabilité charpente est en cours concernant quatre sites et deux autres sites sont à l'étude pour l'intégration de panneaux. Le SYDER est toujours prêt à étudier de nouveaux sites afin d'augmenter la puissance des installations raccordées au réseau.

Il est à noter que le SYDER réalise cette opération en recherchant l'équilibre financier. Le syndicat d'énergie, collectivité publique, n'a en effet pas vocation à réaliser des excédents d'exploitation.

Dardilly, le 10 octobre 2019 / Olivier PEREYRON